

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

### BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019. BUDGET PRINCIPAL. ADOPTION

#### Séance du 25 juin 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq juin à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

#### Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, Mme Dumas, M Acquaviva, M Dubos, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, M Claudin, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Alban, M Pages, M Bouteyre, Mme Baron, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, M Delpéch, M Garnier, Mme Rivière, Mme Durand, M Guichoux, M Cases, M Morisset, M Cristofoli, M Ouillade

#### Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Braun à Mme Dumas  
Mme Le Moller à M Garnier  
M Leblond à M Acquaviva  
Mme Demare à Mme Layrisse

#### Absent(s) :

M Demanes, M Barat, Mme Rigaud

**Secrétaire de séance : Mme Françoise Hanusse.**

La séance est ouverte,

Délibération du : 25 juin 2019  
Rendue exécutoire le : 27 juin 2019  
Publiée le : 27 juin 2019

Signé : Le maire Jacques Mangon

# Délibération du conseil municipal

Séance du 25 juin 2019

## BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019. BUDGET PRINCIPAL. ADOPTION

M Antoine Augé, Adjoint au maire délégué aux Finances, au personnel, à l'administration générale et aux déplacements présente le rapport suivant.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Budget primitif pour l'exercice 2019 du Budget Principal adopté par délibération n° DG18\_155 du Conseil Municipal du 12 décembre 2018,

Le Budget Supplémentaire du Budget Principal pour l'exercice 2019 s'équilibre comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	014 – Atténuation de produits	-5 620,00		73 – Impôts et taxes	630 816,00	
	66 - Charges financières	13 989,00		74 – Dotations et participations	-48 999,00	
	67 – Charges exceptionnelles	2 000,00		77 – Produits exceptionnels	1 500,00	
	023 – Virement à la section d'investissement		492 599,40			
	042 – Opérations d'ordre entre sections		80 348,60			
	<b>Total</b>	<b>10 369,00</b>	<b>572 948,00</b>	<b>Total</b>	<b>583 317,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>583 317,00</b>		<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>583 317,00</b>	
Investissement	20 – Immobilisations incorporelles	66 226,01		13 – Subventions d'investissement	1 077 802,22	
	204 – Subventions d'équipement versées	6 360,00		16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	-2 418 940,17	
	21 – Immobilisations corporelles	2 256 857,94		10 – Dotations, fonds divers et réserves	20 255,00	
	16 – Emprunts et dettes assimilées	83 334,00		1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	5 356 782,13	
				27 – Autres immobilisations financières	77 787,50	
				024 – Produits des cessions d'immobilisations	485 000,00	
				021 – Virement de la section de fonctionnement		492 599,40
				040 - Opérations d'ordre entre sections		80 348,60
	041 – Opérations patrimoniales		30 425,75	041 – Opérations patrimoniales		30 425,75

Total	2 412 777,95	30 425,75	Total	4 598 686,68	603 373,75
001 – Résultat reporté	2 758 856,73				
Total de la section d'investissement	5 202 060,43		Total de la section d'investissement	5 202 060,43	
Total du BS 2019	5 785 377,43		Total du BS 2019	5 785 377,43	

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Adopte** tel qu'annexé à la présente délibération, le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2019 du Budget Principal de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **26 POUR, 6 CONTRE et 0 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles  
le 25 juin 2019  
pour expédition conforme  
Le maire,



**Jacques Mangon**



## RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2019

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement du budget de l'exercice.

Il permet, d'une part, la reprise des résultats de l'exercice antérieur et d'autre part, l'inscription des restes à réaliser constatés lors du vote du compte administratif 2018.

Il permet également d'inscrire des propositions nouvelles de crédits en dépenses et en recettes mais également de constater comptablement la non réalisation de certaines opérations.

Le budget supplémentaire 2019 s'inscrit dans la continuité du Rapport d'Orientation Budgétaire 2019 et du Budget Primitif 2019 :

- maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement dans le respect de l'objectif de 1,35% fixé dans la contractualisation avec l'État : pas de crédits complémentaires inscrits au BS sur les chapitres 011 « charges à caractère général » et 012 « charges de personnel » ;
- affectation intégrale du résultat excédentaire de fonctionnement de 2018 à la réduction du besoin d'emprunt d'équilibre du budget 2019.

### ➤ **Section de fonctionnement :**

#### **Dépenses réelles de fonctionnement : + 10 369 €**

Le Budget Supplémentaire prévoit des crédits complémentaires sur le chapitre 66 des charges financières pour un montant de 13 989 €. Il s'agit des intérêts sur 2019 du nouvel emprunt de 2,5 millions contractés en début d'année avec la Société Générale à un taux de 1,11%.

Il est inscrit également 2 000 € de crédits complémentaires au chapitre 67 pour le paiement d'intérêts moratoires à des entreprises pour lesquels le délai global de paiement de 30 jours a été dépassé. Ces intérêts sont, en grande partie, refacturés à la DGFIP à qui le retard est imputable.

Suite à la notification préfectorale de la pénalité SRU d'un montant de 259 380 €, les crédits inscrits au BP 2019 pour 265 K€ sont ajustés à la baisse de – 5 620 € (chapitre 014).

#### **Recettes réelles de fonctionnement : +583 317 €**

Suite à la notification des bases prévisionnelles de fiscalité pour 2019 (état 1259), le Budget Supplémentaire ajuste le produit fiscal attendu de +212 554 € et le montant des allocations compensatrices de +11 694 €.

La Ville a également encaissé au mois d'avril un rôle supplémentaire de taxe d'habitation et de taxe foncière au titre de 2018 pour 418 262 €. Ces crédits sont inscrits au chapitre 73.

La dotation globale de fonctionnement a été notifiée pour un montant de 1 126 123 €. Le montant inscrit au BP est donc diminué de -60 693 €. La DGF entre 2017 et 2018 baisse de 178 K€ suite à l'écrêtement opéré par l'État.

**Le solde de la section de fonctionnement pour les mouvements réels est de +572 948 €.**

**Il est inscrit en dépenses d'ordre 80 348,60 € principalement pour des compléments de crédits**

pour les dotations aux amortissements. Ce montant se retrouve en recettes d'ordre d'investissement.

Pour équilibrer la section de fonctionnement, le virement à la section d'investissement (dépenses d'ordre) est augmenté de 492 599,40 €.

Cette somme se retrouve en recettes d'ordre à la section d'investissement.

➤ **Section d'investissement :**

Comme annoncé dans l'introduction, le Budget Supplémentaire intègre, d'une part, la reprise des résultats de l'exercice 2018 et, d'autre part, l'inscription des restes à réaliser constatés lors du vote du compte administratif 2018.

La reprise des résultats de 2018 se traduit par l'inscription de crédits :

- en dépenses d'investissement au compte 001 « solde négatif reporté de l'année N-1 » pour 2 758 856,73 €,
- en recettes d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour 5 356 782,13 €.

Les crédits reportés de 2018 sont :

- en dépenses de 2 318 083,95 €,
- en recettes de 986 491,47 €.

Le résultat net de 2018 est ainsi de 1,266 millions d'euros.

Le Budget Supplémentaire permet également d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif 2019 en dépenses et en recettes d'investissement.

**Dépenses réelles d'investissement : 94 694 €**

Le Budget Supplémentaire comprend l'inscription de crédits complémentaires au chapitre 16 pour le remboursement du capital de la dette du nouvel emprunt de 2,5 millions contractés en début d'année (+83 334 €).

Le montant des subventions d'équipement aux associations suite au vote lors du Conseil Municipal de février dernier est ajusté (+1 360 €) pour les porter à un montant total de 16 160 € sur 2019 (chapitre 204).

Il est inscrit 5 000 € de crédits pour la subvention au Centre des monuments nationaux pour la restauration de Notre-Dame de Paris (chapitre 204).

Le Budget Supplémentaire comprend enfin 5 000 € de crédits complémentaires pour des frais d'études divers (chapitre 20).

**Recettes réelles d'investissement : 674 353,25 €**

Le Budget Supplémentaire intègre le résultat 2018 du budget annexe de la production d'énergie pour 77 787,50 € au titre de l'avance effectuée par le budget principal à la création de ce budget annexe.

Il comprend également les crédits pour la cession de la Maison Masseran (+485 000 €) qui n'avait pas pu se faire sur l'exercice 2018.

Le Budget Supplémentaire comprend l'inscription de crédits pour des subventions



d'équipement suite aux notifications (chapitre 13) :

- +26 210,75 € de Bordeaux Métropole dans le cadre du PAE (Plan d'Aménagement d'Ensemble) de Cérillan
- +63 000 € du Département pour les travaux de réfection de la piste d'athlétisme,
- +2 100 € du Département pour la création de l'aire de remise en forme aux Bords de Jalle.

Il comprend enfin un complément de crédits de 20 255 € suite à la notification définitive de Bordeaux Métropole du reversement de Taxe Locale d'Équipement et de Taxe d'Aménagement (chapitre 10).

Conformément à ce qui avait été annoncé dans le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2019 et dans le rapport de présentation du BP 2019, la reprise du résultat de fonctionnement de 2018 et l'inscription de ces recettes supplémentaires tant en fonctionnement qu'en investissement permettent à la Ville de réduire le besoin d'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget 2019. Il est ainsi procédé à l'annulation des crédits en recettes d'investissement au chapitre 16 pour -2 418 940,17 €. Le montant d'emprunt pour 2019 s'élève ainsi à 4 764 757 €. L'encours de dette au 31/12/2019 s'élèvera ainsi à 17,634 millions d'euros. Pour rappel, il était de 21,940 millions d'euros au 31 décembre 2014, soit un désendettement de la Commune de 20%.

La capacité de désendettement de la Ville au 31 décembre 2019 passe ainsi à 4,05 années.



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)**

**Utilisateur : Desrosier Céline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG19_056
Date de la décision:	2019-06-25 00:00:00+02
Objet:	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019. BUDGET PRINCIPAL. ADOPTION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique:	033-213304496-20190625-DG19_056-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 033-213304496-20190625-DG19_056-DE-1-1_0.xml	text/xml	917
nom de original: DG19_056.pdf	application/pdf	1463777
nom de métier: 70_DE-033-213304496-20190625-DG19_056-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1463777

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 juin 2019 à 10h45min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 juin 2019 à 10h45min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 juin 2019 à 10h45min34s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 juin 2019 à 10h46min03s	Reçu par le MI le 2019-06-27